

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 20 février 2019, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n° : D08-02-19/A-00001
Propriétaire(s) : Donny Milito et Kimberly Fenwick
Emplacement : 3, chemin Mutchmor
Quartier : 17 - Capitale
Description officielle : partie de l'îlot A, plan enregistré 242262
Zonage : R1TT
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent construire une nouvelle maison isolée, conformément aux plans déposés auprès du Comité. La maison isolée existante sera démolie.

DISPENSE REQUISE :

Les propriétaires demandent au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction du retrait de la cour arrière à 20 % de la profondeur du lot ou 4,31 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour arrière d'au moins 25 % de la profondeur du lot ce qui correspond, dans ce cas-ci, à 5,49 mètres.
- b) Permettre la réduction de la superficie de la cour arrière 20 % de la superficie du lot ou 65,68 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de cour arrière d'au moins 25 % de la superficie du lot ce qui, dans ce cas-ci, correspond à 83,78 mètres carrés.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.